



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

Adil 76

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Adil 76
144 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

Adil 76

144 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Adil 76,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Adil 76 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 18 avril 2024,

KPMG SA

Angélique DELANNEY COLOMBE
Associée

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	135 171	35 521	99 650	86 607	13 043
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	2 005		2 005	2 005	
TOTAL (I)	137 176	35 521	101 655	88 612	13 043
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 188		5 188	4 788	400
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	40 703		40 703	61 549	- 20 846
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	656 025		656 025	577 860	78 165
Charges constatées d'avance	1 236		1 236	2 363	- 1 127
TOTAL (II)	703 152		703 152	646 560	56 592
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	840 328	35 521	804 807	735 172	69 635

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	123 353	123 353	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	405 732	300 373	105 359
Excédent ou déficit de l'exercice	141 373	105 359	36 014
Situation nette (sous total)	670 458	529 084	141 374
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	670 458	529 084	141 374
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	4 833	58 000	- 53 167
TOTAL (II)	4 833	58 000	- 53 167
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	2 612	29 034	- 26 422
TOTAL (III)	2 612	29 034	- 26 422
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 697		11 697
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	56 306	15 766	40 540
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 040	12 555	- 7 515
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	53 860	90 733	- 36 873
TOTAL (IV)	126 904	119 054	7 850
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	804 807	735 172	69 635
Engagements reçus			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	888	1 864	- 976	-52,36
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	623 491	544 705	78 786	14,46
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	164 943	167 320	- 2 377	-1,42
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	36 019		36 019	N/S
Utilisations des fonds dédiés	58 000	58 000		0,00
Autres produits	74		74	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	883 414	771 889	111 525	14,45
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	119 833	121 696	- 1 863	-1,53
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	13 446	17 885	- 4 439	-24,82
Salaires et traitements	438 321	328 707	109 614	33,35
Charges sociales	146 836	123 989	22 847	18,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 132	12 421	6 711	54,03
Dotations aux provisions		4 842	- 4 842	-100
Reports en fonds dédiés	4 833	58 000	- 53 167	-91,67
Autres charges	16	-9	25	277,78
Total des charges d'exploitation (II)	742 417	667 530	74 887	11,22
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	140 997	104 359	36 638	35,11
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 351	1 095	1 256	114,70
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	2 351	1 095	1 256	114,70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 351	1 095	1 256	114,70
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	143 349	105 454	37 895	35,94
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	50		50	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	1 926	96	1 830	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 976	96	1 880	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 976	-96	- 1 880	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	885 766	772 984	112 782	14,59
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	744 392	667 626	76 766	11,50
EXCEDENT OU DEFICIT	141 373	105 359	36 014	34,18
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	6 000		6 000	N/S
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	6 000		6 000	N/S
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations	6 000		6 000	N/S
. Personnel bénévole				
Total	6 000		6 000	N/S

Annexes Associations 2024

PREAMBULE

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'association a pour objet d'informer le public sur toute question touchant le logement et l'habitat. L'association a également vocation à assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseils et d'expertise juridique ou économique et à entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 804 806,66 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 141 373,03 E.

La nature de l'activité ou missions réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

1- L'information de base à destination des usagers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement.

2- Un accompagnement juridique renforcé, en direction des publics fragilisés notamment en matière d'habitat dégradé et de prévention des expulsions.

3- Un accompagnement budgétaire à destination des publics fragiles (impayés de loyers, surendettement).

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2024 par les dirigeants.

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Le siège de l'ADIL est situé à Rouen, nous disposons de bureaux mis à disposition implantés au Havre et à Dieppe.

L'ADIL intervient également auprès du CDAD à travers les 15 permanences qu'il assure dans les points justice.

L'ADIL intervient également auprès du CMS de Forges Les Eaux avec une permanence mensuelle instaurée depuis le mois de janvier 2020.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, L'ADIL tient 2 permanences par mois à l'Espace Conseil France Renov à Rouen

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

L'évaluation a été déterminée par application des hypothèses suivantes :

- Turnover : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux moyen des charges sociales : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Âge de départ à la retraite : 64ans

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	235 762	34 101	134 692	135 171
Immobilisations financières	2 005			2 005
TOTAL	237 768	34 101	134 692	137 176

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	108 075	4 440	104 684	7 830
Matériel de transport	8 522	9 084		17 607
Matériel de bureau et informatique	15 450	5 711	14 003	7 158
Emballage récupérables et divers	17 109	1 822	16 006	2 926
TOTAL II	149 156	21 058	134 692	35 521
TOTAL GENERAL (I+II)	149 156	21 058	134 692	35 521

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	5 188	5 188	
Autres créances	1 703	1 703	
Charges constatées d'avance	1 236	1 236	
TOTAL	8 127	8 127	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	39 000
Autres produits à recevoir	
TOTAL	39 000

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	123 353				123 353
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	300 373	105 359			405 732
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	105 359	- 105 359	141 373		141 373
Dont générosité du public					
Situation nette	529 084		141 373		670 458
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	529 084	210 718	141 373		670 458
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés : subvention fonctionnement

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	58 000		53 167			4 833	
TOTAL	58 000		53 167			4 833	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	29 034		26 421	2 612
TOTAL (II)	29 034		26 421	2 612
TOTAL GENERAL (I+II)	29 034		26 421	2 612
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			26 421	

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	11 697	11 697		
Dettes fiscales et sociales	56 306	56 306		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 040	5 040		
Produits constatés d'avance	53 860	53 860		
TOTAL	126 904	126 904		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	8 925
Dettes fiscales et sociales	18 863
Autres dettes	5 040
TOTAL	32 828